



***Convention portant sur la réalisation d'une animation collective dans le cadre de 3 ateliers enfants :
Psychomotricité***

Entre les soussignés :

Le prestataire,

Raison sociale :

Les p'tits musclés
56 rue Norbert Segard
59510 Hem

Téléphone :

06.32.43.67.91

Siret :

80421647100016

Représentée par :

LEFEVRE HENRY

Qualité :

Gérant

Organisateur et financeur :

Ville de Hem

Adresse :

42 rue du Général Leclerc
59510 Hem

Téléphone :

03 20 66 58 43

Représenté(e) par :

M. Francis Vercamer

Qualité :

Maire

Il a été convenu ce qui suit :

Mr Henry Lefevre fournira à l'organisateur une animation à destination des enfants dans le cadre de 3 ateliers sur le thème « psychomotricité », les jeudis 24 avril, 5 juin et 16 octobre 2025 de 9h30 à 10h30.

Les prestations seront animées par Henry LEFEVRE intervenant en motricité.

Les animations des jeudis 24 avril, 5 juin et 16 octobre 2025 seront des ateliers « motricité », de 9h30 à 10h30, pour des enfants âgés de 0 à 3 ans.

Le public sera orienté par la structure organisatrice.

Les animations se dérouleront dans des locaux de la Maison de la Petite Enfance, 124, rue des écoles à Hem.

Cette action pourra être reportée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- « La RUCHE » de la Maison de la Petite Enfance de la ville de Hem : 420 euros TTC (soit 140 euros par atelier)

L'organisateur s'engage à payer les prestations 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire et déposée sur le portail « CHORUS », comme suit :

- 420 euros TTC après service effectué.

Le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites ou après chaque intervention.

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

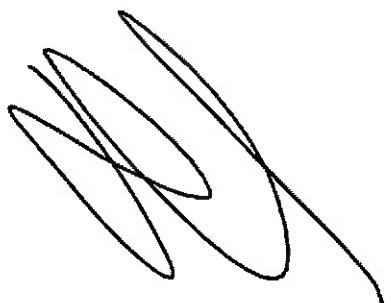
- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors des sessions

Le prestataire – Henry Lefevre – s'engage à :

- Fournir les ateliers conformément aux termes de la présente convention
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter l'atelier en accord avec la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires le 01 AVR. 2025

Pour Henry Lefevre
Le représentant,



Pour la Ville de Hem
Le Maire,
Monsieur Vercamer Francis

